



Notre politique vaccinale : „le moins possible et juste“

Recommandations vaccinales pour le chat

Vaccination contre le typhus-coryza

- Cette vaccination est également conseillée pour les chats qui ne sortent pas
- 1er vaccin dès l'âge de 16 semaines
- 2ème vaccin 4 semaines plus tard, dès 20 semaines
- Une primo-vaccination en 2 fois est suffisante si le chaton est vacciné la première fois à l'âge de 16 semaines
- Vaccination de rappel 12 mois plus tard puis tous les 3 ans uniquement. (Ce schéma vaccinal n'est actuellement pas encore reconnu par toutes les pensions et refuges de la région ; certains exigent une vaccination de rappel annuelle)

Vaccination contre la leucose

- Cette vaccination est recommandée pour les chats qui sortent et ceux qui vont en pension.
- 1er vaccin possible dès l'âge de 16 semaines
- 2ème vaccin 4 semaines plus tard, dès 20 semaines
- Une primo-vaccination en 2 fois est suffisante si le chaton est vacciné la première fois à l'âge de 16 semaines
- Vaccination de rappel 12 mois plus tard puis tous les 3 ans uniquement jusqu'à l'âge de 7 ans. (Ce schéma vaccinal n'est actuellement pas encore reconnu par toutes les pensions et refuges de la région ; certains exigent une vaccination de rappel annuelle.

Rage

- Vaccination obligatoire pour le passage des frontières dès l'âge de 3 mois
- Vaccination de rappel après 2-4 semaines, si l'animal a été vacciné avant l'âge de 5-6 mois, ou si vous voyagez dans une région avec risque de rage.
- Le délai d'attente avant le passage des frontières est en général de 3 semaines
- Les vaccinations de rappel se font selon les recommandations du fabricant, soit en général tous les 3 ans.
- Un intervalle d'au minimum 2 semaines est à respecter avant ou après une autre vaccination